

AVIS DE COURSE

France Open Skiff

Ligue de l'Enseignement Meuse FOL.55
*Base Nautique Yves CHAUPIN –
Régate Grade 4*

Du 30 mars au 1^{er} avril 2024
Lieu : Lac du Der

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Suite à l'agression de L'Ukraine, La FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1. REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2. les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3. les règlements fédéraux
- 1.4. Les règle de classe, sauf si l'une quelconque d'entre elles est modifiée par les instructions de course.
- 1.5. -En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 10 heure le samedi 30 mars à Giffaumont hébergement FOL 55.

2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.franceopenskiff.com

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information sera affiché dans l'espace accueil du centre d'hébergement

4. 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.2 L'épreuve est ouverte en intersérie dériveur à tous les bateaux suivants:

- **Skiff** : Moth International, RS600 FF, 18 Pieds Australien, 49er, 14 Pieds International, 49er FX, RS800, Laser 5000, Boss, B14, Musto skiff, AC10, RS700, Swift Solo, 29erXX, Cherub, Vis, IC10, 29er, 4000, Iso, RS600, Epoh, 59er, Spice, RS400, D-One, RS500, Paper Jet, RS500 Mylar, Contender, RS500 Dacron, Buzz, Moth International no foil, RS 100 10 m2, RS100 8 m2, RS300.
- **Dériveur** : rating < ou = à 1000

4.3. Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant :

- par courrier postal avec les droits requis, à **F O L 55 -Station Nautique- 51290 GIFFAUMONT**
- par email contact@cslufolep.com et Virement bancaire à

IBAN: FR76 1027 8020 0100 0123 4714 090 BIC: CMCIFR 2A

4.5. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : Pour les retardataires et non-résidents en France A titre exceptionnel et cas particulier, possibilité de règlement lors de la confirmation des inscriptions par carte bancaire, cheque et espèce

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	droits d'inscription
Solitaire	48 €
Double ou +	90 €

5.2 Autres frais : restauration et hébergement ; document tarifaire et formulaire d'inscription joint en annexe

6. PUBLICITE

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation d'Inscription :

Date	de	à
Samedi 30 mars	10h00	13h15

7.2 Jours de course :

Samedi 30 mars, Dimanche 31 mars et Lundi 1^{er} Avril

7.3 L'heure du Signal d'Avertissement de la première course

Date	1 ^{er} Signal d'avertissement du jour	Dernier Signal d'avertissement
Samedi 30 mars	14h00	Pas de départ après 18h15
Dimanche 31 mars	10h30	Pas de départ après 18h15
Lundi 1 ^{er} avril	9h30	Pas de départ après 12h30

7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun Signal d'Avertissement ne sera fait après 12h30 le lundi 1^{er} avril.

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating valide.

9. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit

Le comité de course pourra opter pour parcours type raid après en avoir averti et en décision d'un commun accord avec l'organisateur et les représentants de la classe.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour l'intersérie dériveur, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. LE SYSTÈME DE CLASSEMENT

11.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 - a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

- b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

- c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

11.3 La règle A5.3 s'applique.

12. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flame jaune fluo

13. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14. PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent la Ligue de l'Enseignement Meuse et la communauté BREIZHSKIFF.com et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16. PRIX

Les prix seront distribués comme suit : Remise de trophées et/ou coupes pour les 3 premiers.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter contact@cslufolep.com / www.franceopenskiff.com

Formulaire d'inscription et de réservation prestation annexe restauration et hébergement à compléter et retourner

NOM PRENOM			
@ : ☎			
NOM PRENOM :			
@ : ☎			
FRAIS D'ENGAGEMENT REGATE			
Solitaire	Type :	48,00 € €
Double et +	Type :	90,00 € €
		TOTAL 1	=..... €
	Coût par Personne	Nombre de Pers.	Total
ENTRAINEMENT du 27 mars au 29 mars			
Mercredi 27 mars			
Mise à l'eau, accès Base Nautique	9,50 €	X 1 Bateau €
Déjeuner type panier repas	12,00 €	X €
Diner Self-service 19h30	13,50 €	X €
Nuitée Marina-Holyder + Taxe de séjour <i>Résidence de tourisme</i>	30,00 €	X €
Jeudi 28 mars			
Mise à l'eau, accès Base Nautique	9,50 €	X 1 Bateau €
Petit Déjeuner 7h30-8h45	5,50 €	X €
Déjeuner type panier repas	12,00 €	X €
Diner, Self-service 19h30	13,50 €	X €
Nuitée Marina-Holyder + Taxe de Séjour <i>Résidence de tourisme</i>	30,00 €	X €
Vendredi 29 mars			
Mise à l'eau, accès Base Nautique	9,50 €	X 1 Bateau €
Petit Déjeuner 7h30-8h45	5,50 €	X €
Déjeuner type panier repas	12,00 €	X €
Diner Self-Service 19h30	13,50 €	X €
Nuitée + Taxe de Séjour	16,60 €	X €
		TOTAL 2	=..... €
REGATE du 30 mars au 1^{er} avril			
Samedi 30 mars			
Petit Déjeuner 7h30-8h45	5,50 €	X €
Déjeuner type panier repas	12,00 €	X €
"Repas des Equipages" 20h30 <i>ATTENTION places limitées à 80 Pers.</i>	19,00 €	X €
Nuitée + Taxe de Séjour	16,60 €	X €
Dimanche 31 mars			
Petit Déjeuner 7h30-8h45	5,50 €	X €
Déjeuner type panier repas	12,00 €	X €
Diner Self-Service 19h15	13,50 €	X €
Nuitée + Taxe de Séjour	16,60 €	X €
Lundi 1er avril			
Petit Déjeuner 7h30-8h45	5,50 €	X €
Déjeuner type panier repas	12,00 €	X €
		TOTAL 3	=..... €
MOTANT TOTAL 1 + TOTAL 2+ TOTAL 3			=..... €



Notre association est maintenant certifiée hébergement touristique Ecolabel Européen. Ce label marque la reconnaissance de l'engagement de notre structure avec sa politique environnementale (utilisation des sources d'énergie renouvelable, économie d'énergie et d'eau, réduction et production de déchets...)



ACCUEIL REGATE, MODALITES DES REPAS :

Nous soutenons une alimentation durable respectueuse de l'environnement en choisissant des produits de préférence locaux et issus d'une agriculture répondant aux critères reconnus et validés de l'agroécologie.

Les **repas chauds de type Self-service** seront pris au Centre d'Hébergement à 100 m de la Base Nautique.

Le "**repas des équipages**" sera servi à table le Samedi 30 mars à 20h30 au Centre d'Hébergement.

Pendant la régate, les **paniers repas** seront pris lors des retours à terre à la Base Nautique. Nous demandons à chaque participant de confectionner son propre repas avec une mise à disposition d'aliments variés et facile à réaliser. Toujours soucieux du respect de notre engagement, nous évitons ainsi le gaspillage : A chacun de gérer sa quantité selon ses besoins et afin d'éviter les déchets plastiques et papiers **veuillez apporter votre contenant et une gourde** ceci dans une démarche zéro déchets (plastiques) car les bouteilles d'eau ne sont plus utilisées. L'utilisation des boissons chaudes seront offertes.



ACCUEIL REGATE, MODALITES DE L'HEBERGEMENT :

Les chambres du Centre d'Hébergement disposent de 3 à 5 lits selon le cas elles pourront être partagées avec d'autres régatiers. **Le linge de toilette et les draps ne sont pas fournis, prévoir un sac de couchage ou draps (lit simple) et votre linge de toilette.**

Les chambres devront être libérées le jour du départ avec remise des clés avant 9h30 le lundi

COMMENT S'INSCRIRE ?

Complétez le formulaire joint et en l'envoyant, accompagné des frais d'inscription requis

Deux méthodes sont possibles :



✉ Par voie postale

Adressé à la "*Ligue de l'Enseignement Meuse*"
Presqu'île de Rougemer 51290 GIFFAUMONT – France"

La fiche inscription complétée doit être accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de: "**Ligue de l'Enseignement Meuse**"



@ Par courrier électronique

Envoyé à l'adresse mail : contact@cslufolep.com

La fiche inscription scannée doit être accompagnée d'une attestation de virement

IBAN: FR76 1027 8020 0100 0123 4714 090 BIC: CMCIFR 2A



Pour les retardataires et non-résidents en France

A titre exceptionnel et cas particulier, possibilité de règlement lors de la confirmation des inscriptions par carte bancaire, chèque et espèce

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>